

DECISION N°2022-180/CP

OBJET :

Vérification et Maintenance préventive et curative des équipements de cuisines :
Lot 1 : Vérification et Maintenance des équipements de cuisson électriques et à gaz, de laverie et des matériels électromécaniques.

1. Commande publique **2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2113-1, R.2123-1, R.2162-2 à R.2162-6, R.2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique,

Vu l'analyse de l'offre faite

DECIDE

Article 1 : Un marché pour de la maintenance préventive et curative des équipements de cuisines. Lot 1 : vérifications et maintenances des équipements de cuisson électriques et à gaz, de laverie et des matériels électromécaniques sera signé par mes soins avec la société : Equip'Froid et Collectivites - 11 bis rue de Tressin - 59510 Forest sur Marque

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum sur toute la durée de l'accord cadre comme suit :

Montant minimum : 5 000 euros HT

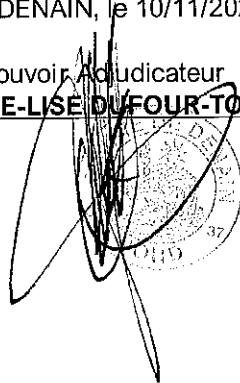
Montant maximum : 20 000 euros HT

Article 3 : Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 10/11/2022

Le Pouvoir Adjudicateur
ANNE-LISE DUFOUR-TONINI



Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire